

**Mandat MA4025.11 Jacques Morand/
Nicolas Rime/Pierre-André Page/Markus
Bapst/Jean-Pierre Siggen/Bruno Jendly/
Jean-Denis Geinoz/Gilbert Cardinaux/
Laurent Thévoz/Pierre Mauron
(Institut Adolphe Merkle, étage supplémentaire)¹**

Prise en considération

Morand Jacques (PLR/FDP, GR). Nous avons trois objets qui se suivent et qui concernent l'Adolphe Merkle Institut: le présent mandat N° 4025 pour l'étage supplémentaire, le mandat N° 4026 pour le sous-sol et le décret N° 276 qui traite généralement de l'évolution qu'a pris le dossier depuis l'adoption du décret en 2008 jusqu'à aujourd'hui.

Mes intérêts dans cette affaire: je suis d'une part membre de la commission de bâtisse de l'Adolphe Merkle Institut, je connais relativement bien le dossier, et d'autre part je suis chef d'entreprise dans le domaine de la construction.

Concernant le mandat pour la création d'un sous-sol supplémentaire, je vous confirme que ce mandat est retiré. J'ai consulté tous les signataires, qui sont d'accord avec cette proposition sachant qu'en acceptant les deux mandats on dépasse la limite référendaire obligatoire et que des solutions ont été trouvées avec des architectes et les utilisateurs concernant le flux des marchandises, des livraisons et de l'évacuation des déchets. Comme le dit le Conseil d'Etat dans sa réponse, il y a urgence dans le traitement de ce dossier pour la prise de décision, dans le sens que le sous-sol est quelque chose qui est en bas et qui doit être fait en premier et ceci aurait comme conséquence de retarder le début des travaux. Le mandat N° 4026 est retiré.

Concernant le mandat N° 4025 pour l'étage supplémentaire, le dossier a beaucoup évolué entre le décret de 2008 et le dossier qui vous est soumis aujourd'hui dans le cadre du décret complémentaire. La commission de bâtisse avait décidé de mettre à l'enquête le projet tel qu'il vous est soumis dans le décret avec un étage supplémentaire, donc des mètres carrés de réserve à disposition. Il était question un temps de mettre l'Institut de médecine, mais c'était à disposition de l'Adolphe Merkle Institut. Le Conseil d'Etat, dans une séance au mois de mars sauf erreur, avait pris la décision de mettre à l'enquête, non pas la version que la commission de bâtisse avait décidé de mettre à l'enquête, mais la version plus courte en supprimant l'étage que nous souhaitons réaliser. Aujourd'hui, quand j'ai appris ceci, j'ai pris contact avec les deux commissaires responsables de ces dossiers pour discuter du pourquoi. Dans les locaux tels qu'ils sont prévus, nous arrivons à caser la totalité des besoins de l'Adolphe Merkle Institut, mais nous n'avons pas de surface de réserve facile. En effet, le bâtiment et la zone permettent la réalisation d'un étage supplémentaire, étage qui ne sera plus jamais fait, étant donné que dans la partie supérieure il y a de grosses installations techniques et un auditoire de 120 places. Sur les trois étages actuellement actifs dans le bâtiment C du dossier, bâtiment qui sera dé-

construit et reconstruit, il est facile aujourd'hui d'ajouter une réserve de place. On n'est pas forcément obligé d'équiper et d'installer, mais au moins que la structure, les dalles, les piliers et les façades soient réalisés.

Je ne voulais pas faire cavalier seul dans cette affaire, j'ai donc pris mon courage à deux mains. J'ai écrit un courrier à M. Adolphe Merkle lui demandant de me solliciter un entretien pour discuter de cette affaire avec lui. Je me suis rendu chez lui. Quand il m'a dit de venir, il était en très bonne forme. J'ai discuté avec lui de l'évolution de ce dossier. Ma surprise a été importante quand il m'a dit qu'il n'était pas au courant de ce qui se passait dans l'Adolphe Merkle Institut. Il apprenait ce qu'il se passait par les échos qu'il lisait dans la presse. En commission de bâtisse, j'avais posé la question si M. Adolphe Merkle était tenu au courant de ce que nous faisons avec son argent dans cet Institut. La réponse avait été «oui, il est régulièrement informé». Ce n'est apparemment pas le cas. Je lui ai présenté les deux dossiers. En effet, les plans et les façades sont dessinés et sont prêts. La première version est celle que la commission de bâtisse avait accepté de mettre à l'enquête, sachant que l'on devait passer devant ce Parlement pour obtenir un crédit complémentaire. La seconde est la version plus courte que le Conseil d'Etat avait décidé de mettre à l'enquête, sans étage supplémentaire. Cette décision a été causée par le fait qu'à ce moment c'est le Conseil d'Etat qui aurait dû demander le crédit complémentaire. Par un mandat, c'est nous, le Grand Conseil, qui demandons au Conseil d'Etat de mettre de l'argent pour ce crédit supplémentaire.

Aujourd'hui, la situation est la suivante. On sait que l'Etat de Fribourg ne construit pas des locaux avec des surfaces de réserve. Dans la place actuelle, où est situé le bâtiment? Avec l'Ecole d'ingénieurs, l'Ecole des métiers, le Musée, l'Université, c'est une place de choix où on ne pourra plus jamais bénéficier de ces 1000m² tous faits tout prêts, ici, dans un bâtiment, en rehaussant simplement, car la zone le permet.

Pour moi, il est nécessaire de créer cet étage supplémentaire pour être visionnaire. M. Merkle a tout de même donné la somme rondelette de 100 millions de francs au canton pour faire fonctionner cet Institut et il a rajouté 10 millions pour que la construction des bâtiments puisse se faire sans référendum financier pour gagner du temps. Alors qu'il est d'accord avec le principe de faire cet étage supplémentaire – il est également d'accord avec le sous-sol – et qu'il a donné 110 millions de francs, on devrait mettre un montant supplémentaire pour avoir 1000m² de réserve et le Conseil d'Etat dit non. Je ne comprends pas. Je vous demande de réfléchir à cette situation et d'accepter ce mandat. Je ne fais pas là de l'électoratisme, je ne me représente pas au Grand Conseil cet automne, donc je ne recherche pas des suffrages. Par contre, si je prends à cœur la fonction pour laquelle j'ai été élu, je ne peux pas laisser une telle construction sans y ajouter ce que légalement on peut faire pour le futur pour notre canton.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien a analysé les deux mandats. Il se félicite du retrait du premier mandat.

¹ Déposé le 11 mai 2011 et développé le 18 mai 2011, BGC p. 1063; réponse du Conseil d'Etat le 20 septembre 2011, BGC p. 2212..

Les demandes des deux mandats sont en grande partie intégrées dans le crédit additionnel lié au projet architectural remanié. On peut toujours boire un verre à moitié vide ou à moitié plein. Ce qui est certain, c'est qu'il ne faut pas polémiquer avec cet étage supplémentaire. On peut imaginer le bâtiment moderne un petit peu plus long ou plus large, plus vitré, en bois ou en béton. Dans le cadre de la commission parlementaire et dans le cadre du groupe démocrate-chrétien, les besoins des utilisateurs ont été largement pris en compte. La capacité d'accueillir jusqu'à 160 collaborateurs a été respectée, avec le projet actuel, celui qui est présenté dans le crédit additionnel. Dans cette idée, on a une masse importante de collaborateurs dans cet Institut Adolphe Merkle et le groupe démocrate-chrétien est contre le fait de rajouter un étage supplémentaire sans que les besoins soient vraiment justifiés. Nous sommes contre le fait d'avoir un mélange entre l'Institut Adolphe Merkle et la Faculté des sciences voisine. On estime que si la Faculté des sciences a besoin d'un nouveau bâtiment, elle le construira dans le futur. Sans aller dans tous les détails du projet un peu rébarbatifs, le groupe démocrate-chrétien refuse le mandat et souhaite que M. Morand le retire. Je commenterai le crédit additionnel au nom du groupe démocrate-chrétien ultérieurement.

Raemy Hugo (*PS/SP, LA*). Die SP-Fraktion ist zu dem vorliegenden Mandat gespalten. Ein grosser Teil lehnt es ab und teilt die Meinung des Staatsrates. Das modifizierte Projekt, über welches wir in Traktandum 5 diskutieren werden, ist gut und bietet dem Adolphe-Merkle-Institut auch langfristig genügend Arbeitsraum und modernste Laboreinrichtungen. Betrachtet man die gesamte Mathematisch-Naturwissenschaftliche Fakultät auf dem Plateau de Pérolles, zeigt sich, dass effektiv und seit Langem grosse Raumprobleme und ein riesiger Nachholbedarf an Arbeitsräumen und zeitgemässen Laboratorien bestehen. Diese Probleme können aber mit einem zusätzlichen Stockwerk weder entschärft noch gelöst werden. Dadurch würde die Fakultät noch mehr verzettelt und zu einem Flickwerk. Die finanziellen Mittel würden unserer Meinung nach viel besser in die umfassende Planung der Fakultät und deren rasche Umsetzung und Realisation investiert, damit die Universität Freiburg im naturwissenschaftlichen Bereich in der schweizerischen Hochschullandschaft, aber auch international, konkurrenzfähig bleibt. Ein zusätzliches Stockwerk bringt also weder dem Adolphe-Merkle-Institut noch der Mathematisch-Naturwissenschaftlichen Fakultät einen Gewinn und ist deshalb abzulehnen.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). C'est à titre personnel que je soutiendrai ce mandat. Ce mandat n'a pas pour but de combler les besoins actuels parce qu'ils le sont dans le projet. Au contraire, il s'agit des besoins futurs. Si ce rehaussement ne se fait pas aujourd'hui, il ne pourra pas se faire demain. Doit-on tenir compte des besoins futurs? Je vous dis oui, surtout en sciences. Disposer de possibilités d'extensions immédiatement disponibles, c'est un élément essentiel lors de la prise de décision. Cela évite pour les chercheurs de renon-

cer à certaines recherches ou de les repousser parce qu'ils n'ont pas les infrastructures nécessaires. Combien de fois dans nos administrations a-t-on repoussé des réformes tout simplement par manque de place? Si cet attentisme est possible dans l'administration publique, cela devient suicidaire dans le domaine de la recherche. Dans ce domaine, les équipes de recherche sont en compétition avec celles du monde entier. Faire une découverte avant les autres vous assure de pouvoir continuer vos recherches, donc de maintenir votre laboratoire, autrement vous mettez la clé sous le paillason. Même si l'Institut Merkle a un fonds important, il est soumis aux mêmes règles de compétition. Il devra réussir dans ses recherches, faute de quoi tout ce qui a été investi l'aura été en pure perte. Le temps est un élément déterminant. Donner dès le départ aux locaux des extensions, c'est dire aux chercheurs que nous avons confiance en eux et que nous voulons leur donner tous les moyens pour être les meilleurs. C'est aussi un signe de respect à M. Merkle. Quant à l'argument développé dans la réponse du Conseil d'Etat selon lequel il y aurait une éventuelle opposition si nous mettions un étage de plus, je dirais que c'est avoir peur de son ombre. A notre connaissance, aucun voisin n'a manifesté une telle intention. Nous ne nous trouvons pas dans la zone historique de la ville. La négociation existe. Nous savons que M. Godel est un très fin négociateur et nous lui faisons confiance. Pour toutes ces raisons, je vous demande de soutenir ce mandat.

Cardinaux Gilbert (*UDC/SVP, VE*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de ce mandat. Dans le prochain message, nous discuterons de la démolition et de la reconstruction du bâtiment C qui permet des surfaces supplémentaires et une meilleure répartition des locaux. La reconstruction d'un étage supplémentaire qui est évaluée à 3,7 millions n'est pas indispensable pour les utilisateurs. Une partie du groupe suivra l'avis du Conseil d'Etat et ne soutiendra pas ce mandat.

Aeby-Egger Nicole (*ACG/MLB, SC*). Notre groupe est également partagé par rapport à ce mandat. Faire un projet où il n'y a pas la possibilité d'extension alors que dans notre pays chaque m² est précieux n'est pas une bonne chose. On sait que les besoins vont aussi augmenter. Ceci ne me semble pas être la meilleure des solutions, raison pour laquelle je soutiendrai ce mandat. Notre groupe reste partagé.

Page Pierre-André (*UDC/SVP, GL*). Je vous demanderai de soutenir ce mandat que j'ai déposé avec mon collègue Jacques Morand. Nous parlons depuis quelques semaines de densification de nos zones à construire. Nous parlons de mitage du territoire. Nous avons la possibilité d'augmenter le volume de ce bâtiment, la zone le permet. Nous devons profiter de cette occasion. C'est un investissement à long terme. La nanotechnologie est une technologie qui se développe à grands pas. Cela va très vite. Nous allons certainement regretter dans 4 ou 5 ans de ne pas avoir effectué cet étage complémentaire. Soyons réalistes, construisons cet étage supplémentaire.

Morand Jacques (PLR/FDP, GR). J'aimerais m'adresser aux députés André Schoenenweid et Hugo Raemy. Ils ont parlé de la Faculté de médecine. Il n'est pas question aujourd'hui de mettre la Faculté de médecine dans les locaux de l'Adolphe Merkle Institut et d'avoir un patchwork dans l'exécution des tâches. Le Professeur Weder, qui dirige l'Institut Merkle, et du côté de l'Université Madame Bersier sont d'accord avec le concept d'un étage supplémentaire pour autant que l'on ne péjore pas la durée des travaux. Concernant l'enquête complémentaire, les architectes nous ont affirmé lors de la dernière séance de commission que l'enquête complémentaire se ferait en parallèle de la démolition du bâtiment C et de la reconstruction. On n'aurait pas de retard et de modification de la date d'échéance des travaux. Concernant Messieurs Raemy et Schoenenweid, il n'est pas question de mettre la Faculté de médecine dans l'Adolphe Merkle Institut. Par contre, le professeur Weder m'a dit que nous pourrions intégrer des jeunes étudiants de la Faculté de médecine dans des travaux de recherche en disant bien que c'est l'Institut qui gardera la main sur ces travaux.

M. Cardinaux nous dit que l'étage supplémentaire coûte 3,7 millions. L'étage supplémentaire entièrement équipé coûte 3,7 millions. Je ne demande pas qu'il soit entièrement équipé. Aujourd'hui, nous n'avons pas directement besoin de ces laboratoires. Je veux simplement que l'on ait la place pour pouvoir un jour y équiper des laboratoires ou autre chose si besoin est. C'est avec ces considérations que je réitère ma demande d'accepter ce mandat.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. J'ai écouté avec attention tous les arguments avancés pour et contre. Permettez-moi de vous faire partager ma surprise face aux dires du député Morand. Même si j'ai beaucoup de respect pour lui, je suis obligé de rectifier certaines choses concernant les arguments qu'il avançait tout à l'heure. Je ne peux pas admettre certains éléments cités. Lorsque vous dites que vous avez demandé si M. Merkle était informé, je vous avais répondu que M. Merkle était informé par le biais de la Fondation puisqu'il est membre de cette Fondation. Sous cet angle, la situation est claire. Nous avons aussi eu entre nous des discussions et vous m'avez même incité à aller trouver M. Merkle, ce que j'ai organisé. Malheureusement, M. Merkle a dû décliner l'invitation au dernier moment pour des raisons de santé. Je précise qu'une délégation du Gouvernement ira prochainement voir M. Merkle. J'ai beaucoup d'admiration pour ce Monsieur. Il a fait un don important de l'ordre de 100 millions de francs versés pour la Fondation et non pas pour les constructions. Le montant qui est en jeu pour les constructions est de 10 millions de francs. Certains députés ici présents font partie de la commission de bâtisse. Nous travaillons depuis deux ans et demi. Nous avons déjà eu neuf séances. A un moment donné, nous avons pris la décision à la quasi-unanimité de ne pas faire cet étage supplémentaire. M. le Député Morand se positionnait pour cet étage supplémentaire. Il nous faut quand même démarrer avec ces travaux. On aura l'occasion d'en rediscuter dans le message suivant. Après deux ans et demi de réflexion

pour trouver la meilleure solution avec la démolition d'un bâtiment et la reconstruction, il faudrait quand même pouvoir démarrer ces travaux. Ils ont été mis à l'enquête. L'enquête est terminée. Il nous reste une petite opposition. Nous sommes sur le point d'obtenir le permis de construire et de démarrer les travaux. Si vous souhaitez mettre l'étage supplémentaire, ça signifie que l'on recommence. Tout est possible, je ne fais aucun chantage. Cela signifie toutefois que l'on remet à l'enquête. Pour être cohérent et pour avoir l'aval du Grand Conseil, nous devrions revenir à la prochaine session ou dès que nous serons prêts, en cas d'acceptation du mandat, avec un message et un projet de décret complémentaire pour pouvoir démarrer les travaux. Ceci est la réalité du terrain. Qu'avons-nous voulu faire avec cet Institut Adolphe Merkle? C'est un bâtiment quand même emblématique. L'objectif est de ne pas mélanger les activités. C'était aussi un souhait à ma connaissance de M. Merkle d'avoir l'Institut et de ne pas mélanger les activités avec l'Université.

En ce qui concerne les besoins, M^{me} la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot vous donnera les explications. Je peux déjà vous dire d'entrée de cause, avec la discussion que nous avons eue en commission et avec le professeur Weder qui fait un excellent travail, que nous avons quarante places de réserve pour continuer l'activité, voire développer l'activité. Je remercie M^{me} la Députée Antoinette de Weck des fleurs qu'elle m'a envoyées en me qualifiant de fin négociateur. Nous avons déjà eu des négociations avec le Service des biens culturels pour discuter de cette problématique d'intégration. Il y a deux ans et demi que l'on discute de ce projet. Pourquoi une si longue attente? Lorsque nous avons fait l'adjudication par le biais du Conseil d'Etat sur proposition de la commission de bâtisse, nous avons eu un recours. Ceci a provoqué un retard. Il y a en plus des procédures pour évaluer le projet. Avec tous les éléments que je viens de citer, je pense qu'il est important de démarrer et de ne pas accepter ce mandat dans la mesure où ça va nous retarder. Je précise qu'il n'est pas nécessaire à cet Institut Adolphe Merkle pour les raisons qui ont déjà été évoquées. Je passe la parole à M^{me} Chassot pour les précisions concernant les réserves et l'évolution de cet Institut.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je souhaiterais intervenir au sujet des besoins liés à l'Institut lui-même. La Fondation, grâce à la très grande générosité de M. Merkle, peut financer un institut avec quatre chaires. Actuellement, deux sont occupées, une troisième est en voie d'occupation, une quatrième est prévue. Nous n'irons pas au-delà de quatre chaires. Ces quatre chaires étaient prévues pour 120 places de travail. Aujourd'hui déjà, avec le projet que nous vous soumettrons tout à l'heure dans le décret, nous en serons à 160 places possibles disponibles pour l'Institut lui-même. La question qui se pose c'est de couvrir le cas échéant d'autres besoins de l'Université, de sa Faculté des sciences en particulier. Ce qu'a dit M. le Député Raemy est parfaitement exact. Les besoins de la Faculté des sciences sont très importants. L'étage supplémentaire et les places de travail ne feraient que couvrir une toute petite partie de ces besoins, mais en-

traîneraient un plus grand éparpillement de la Faculté. La Faculté est en train de préparer un master plan. Il est très important de pouvoir regrouper les domaines d'activités de la Faculté selon les départements et selon les besoins propres à chaque élément. Au contraire, nous voulons, avec le bâtiment de la Clinique Garcia, donner un bâtiment pour l'AMI, un bâtiment pour l'Institut dont il disposerait complètement et entièrement lui-même. Je trouve que c'est très important. La visibilité que nous donnerons à l'Institut en couvrant des besoins propres est primordiale. De ce point de vue, j'espère que nous pourrions démarrer au plus vite l'ensemble des travaux. Je suis en contact régulier avec le directeur de l'Institut, le professeur Weder. Très clairement, il dit que les besoins sont très bien couverts. Le master spécialisé qu'il entend introduire au bénéfice de la Faculté des sciences pourra être fait sans aucun problème. Introduire un étage supplémentaire, introduire un autre département de l'Université, signifie aussi régler toute une série de questions qui peuvent paraître accessoires, mais qui sont sensibles quand on est l'utilisateur principal.

Il soutient le projet tel qu'il est, un bâtiment pour l'Institut, et il nous invite à aller de l'avant si nous voulons donner un véritable développement à l'Institut. J'aurais l'occasion de vous le dire tout à l'heure, cet Institut est une vraie chance pour Fribourg. Nous avons déjà un nombre de chercheurs extrêmement important. Allons maintenant de l'avant pour l'Institut.

– Au vote, la prise en considération de ce mandat est refusée par 60 voix contre 25. Il y a 11 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Coting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 25.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T.

(LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP). *Total: 60.*

Se sont abstenus:

Brodard J. (SC, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 11.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Mandat MA4026.11 Jacques Morand/ Pierre-André Page/Markus Bapst/Jean- Pierre Siggen/Bruno Jendly/Jean-Denis Geinoz/Gilbert Cardinaux/Jean-Louis Romanens/Laurent Thévoz/Pierre Mauron (Institut Adolphe Merkle – sous-sol)¹

Retrait

– Le mandat est retiré par ses auteurs.

– Cet objet est ainsi liquidé.

Projet de décret N° 276 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement addi- tionnel pour la transformation de la Clinique Gar- cia destiné à l'Institut Adolphe Merkle²

Rapporteuse: **Christiane Feldmann (PLR/FDP, LA)**.
Commissaires: **Isabelle Chassot, Directrice de l'ins-
truction publique, de la culture et du sport; Georges
Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environ-
nement et des constructions.**

Entrée en matière

La Rapporteuse. Mit der Botschaft Nr. 276 beantragt der Staatsrat einen Zusatzkredit von 3 445 060 Franken, um die Mehrkosten des Umbaus der Klinik Garcia und die Anpassung des Gebäudes an die Bedürfnisse des Adolphe-Merkle-Instituts für Nanowissenschaften, genannt AMI, zu decken. In der Maisession 2008 hat der Grosse Rat dem Kauf und Umbau des Gebäudes der Klinik Garcia mit nur einer Gegenstimme zugestimmt. Obschon grundsätzliche Fragen wie Ort oder Erhalt der de facto unter Schutz gestellten Gebäude schon im Jahre 2008 diskutiert worden waren, tauchten diese Fragen bei der Prüfung des Nachtragkredits wieder auf. Da der Grossratsentscheid durch Genehmigung des Kaufes im Frühling 2008 getroffen und das Gebäude unterdessen gekauft worden war, konnten sich die Kommissionsmitglieder nur bestätigen lassen, dass im vorgesehenen Projekt nicht Kompromisse gemacht werden müssen, die die zukünftige Nutzung nachteilig beeinflussen würden.

¹ Déposé le 11 mai 2011 et développé le 18 mai 2011, *BGC* p. 1063; réponse du Conseil d'Etat le 20 septembre 2011, *BGC* p. 2214..

² Message pp. 2459ss.